



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE JEUNES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



Dossier à déposer avant le passage à l'examen de conduite

RENSEIGNEMENTS

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Mail : _____ Tel : _____

Fait à _____ le _____

Signature

Pour les mineurs, accord d'un
parent ou tuteur légal

PIECES À JOINDRE >>>>

PIÈCES À JOINDRE

- Brevet national de jeune sapeur-pompier volontaire
- Attestation d'inscription dans une auto-école **et** attestation de réussite au code de la route
- Copie de la carte nationale d'identité
- RIB au nom du candidat

VERSEMENT DE L'AIDE EN DEUX ÉTAPES

>> 400 € après validation du dossier

>> 100 € après obtention du permis et transmission de la copie de l'attestation de réussite et de la facture acquittée de l'auto-école.

À REMPLIR PAR LE « CHEF DE CENTRE »

Je soussigné _____
caserne de _____
certifie que Mme/M. _____
est engagé comme Sapeur-pompier volontaire depuis le : _____

Le Chef de centre

Visa du SDIS

Visa de l'UDSP71

Mentions d'information RGPD

Le Département de Saône-et-Loire traite les données recueillies à partir de ce formulaire pour instruire les demandes d'aides au permis de conduire. La base légale de ce traitement est votre consentement.

Les données collectées ne peuvent être communiquées qu'au personnel habilité des services départementaux, dans le cadre de l'instruction de votre demande. Elles sont conservées pendant 5 ans après versement de l'aide.

Sauf opposition de votre part, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 71) et l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP 71) seront informés du versement de votre aide.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Dans ce cas la demande ne sera pas instruite ou l'aide sera annulée.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Département (dpo@saoneetloire71.fr) ou consulter la page consacrée à la protection des données à caractère personnel sur le site du Département (www.saoneetloire71.fr).